



Impôt et Succession quel son mes droit

Par **ribellu**, le **14/06/2016** à **23:39**

bonjour maitre

étant l'aînée mon grand père a payé pendant plus de 30 ans les impôts locaux d'une maison qui était dans l'indivision...et inhabité..par la suite il a dit a mon père si cela l'intéressait de la mettre en état et de payer les impôts a sont tour..mon père a fait cela pendant plus de 10 ans..entre-temps mon grand père est décédé et les cousin de mon père on trouvé a dire que mon père avait la dite maison.sur ce fait mon père a vider la maison mais a toujours garder les clé et payé les impôts saut pendant 3 ans ou l'on j'ai fait un changement car il restait toujours un frère a mon grand et je lui ai fait adressé les impôts a son adresse et il m'a trouvé a dire car il ne voulais pas les payer..entre-temps (4 a 5 ans après)il est mort et c'est mon père qui a repris la suite du règlement des impôts après la mort de son oncle..en sachant qu'il y avait un arriéré de 2 ans d'impayés que mon père a réglé et qu'il continue toujours de payé a ce jour. comment procéder et la loi des 30 ans nous est elle favorable..
cordialement